

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 221212-12)**

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux et le douze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le six décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE	ABSENT
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK., Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU Laurent BRIAULT Sophie DUFUET, Manu PORTET, Alexandra BOUR, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Gérard GOYA ayant donné pouvoir à Christine CAYZAC, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à M. le Maire, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Stéphanie MICHEL, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD	Amaia ETCHELECOU	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS

OBJET :
CONVENTION DE MÉCÉNAT

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de recherche de mécénat, comme indiqué dans la délibération du 12 avril 2021. L'objectif étant de soutenir le patrimoine sportif, associatif, culturel et culturel, architectural et paysager, matériel et immatériel de la Commune.

Cette démarche a fait l'objet d'une communication auprès des entreprises du territoire.

C'est dans ce cadre, que l'entreprise Etchart Construction, représentée par M. Xavier RIOJA, Directeur Général, a informé la commune vouloir participer à hauteur de 5 000 € au financement des travaux de réhabilitation extension du théâtre Beheria.

Monsieur le Maire précise que, suite à l'accord de l'administration fiscale en date du 8 novembre 2021, la commune est autorisée à délivrer des reçus fiscaux à ces mécènes pour le projet évoqué.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ***accepte le don de l'entreprise Etchart Construction pour un montant de 5 000€ ;***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ses éventuels avenants et tout acte y afférent.***

2 abstentions : Isabelle CHARRITTON et Denis LUTHEREAU.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 14/12/22
et publication ou notification du 15/12/22

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI